

Mesures coronavirus covid-19 :

14 jours sans école mais pas sans apprentissages

Ce document propose des mesures d'organisation de la continuité pédagogique dans le cas où les établissements devraient être fermés en raison du confinement de secteurs géographiques.

Des pistes **simples, pragmatiques** et **s'inscrivant dans la continuité des pratiques quotidiennes** des enseignants qui :

- partent du principe que les professeurs savent faire et du constat que les dynamiques de travail à distance sont déjà largement engagées dans les établissements.
- doivent permettre aux enseignants de poursuivre leur progression pédagogique.
- permettent de conforter les professeurs dans le pilotage de leur enseignement.

Qu'est-ce que la continuité pédagogique ?

La continuité pédagogique vise à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves, tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs. Elle peut aussi passer par des activités préparatoires à l'introduction de nouvelles notions de cours.

Il conviendrait que les demandes de réalisation de travaux à faire à la maison fassent l'objet d'une concertation au sein de l'équipe pédagogique afin de veiller à bien identifier la charge de travail attendue des élèves et éviter la multiplication de ressources.

Comment rendre possible à distance cette continuité ?

L'ENT Toutatice donne accès aux services et ressources numériques de l'Education qui permettent des apprentissages à distance. Il est d'ores et déjà mobilisé dans les pratiques des professeurs et dans la communication avec les élèves et leurs familles.

Les outils numériques ci-après permettent de répondre aux objectifs pédagogiques des apprentissages :

- **Proposer des supports de travail et donner des consignes** : les professeurs peuvent accompagner leurs élèves en leur adressant des supports de cours, des exercices, des devoirs maison permettant le réinvestissement des apprentissages, ou des activités d'introduction aux nouvelles notions dans l'esprit de la classe inversée, etc.

*L'espace pédagogique **Moodle**, disponible pour la très grande majorité des établissements, permet de mettre les élèves en activité. Chaque enseignant peut y créer des espaces de cours en ligne et y inscrire ses élèves. Il peut y organiser une séquence pédagogique complète, en mettant à disposition des consignes, des documents de travail, des liens vers des ressources, mais aussi en proposant des activités (devoir à rendre, quizz et questionnaires...) et en ayant un retour en temps réel sur la réalisation de ces activités par ses élèves. Les **forums** et la **messagerie instantanée** intégrée permettent les échanges synchrones ou asynchrones entre élèves et professeurs. Le gestionnaire Moodle de l'établissement pourra accompagner ses collègues professeurs s'il s'agit de leur première utilisation de Moodle.*

Des tutoriels vidéo vous sont proposés sur la plateforme académique **Toutapod** afin de les aider à créer un cours, y inscrire leur classe ou un groupe, et y déposer des documents. Voir <https://video.toutatice.fr/tutoriels/moodle/>

- **Suivre et accompagner le travail** : les outils de travail permettent aux élèves de prendre connaissance des documents et des consignes, de contacter directement leur enseignant et de rendre possible le suivi par le professeur des travaux et les échanges avec les élèves et leurs familles.

L'espace **scolarité** (**Pronote** pour la plupart des établissements, mais aussi parfois **Laviescolaire** ou **EducHorus**) permet d'afficher aux élèves (et à leurs parents) le plan de travail pour la journée en cours (approche synchrone) ou le travail à faire pour le lendemain (approche asynchrone). Le cahier de textes en ligne décrit les activités à réaliser et les ressources nécessaires à la réalisation de ces activités : pièces jointes, liens vers des ressources externes. Il facilite également les échanges entre élèves, familles et équipes pédagogiques grâce à la messagerie interne. Il est directement consultable sur Toutatice et permet aux élèves et parents de prendre connaissance du travail à faire.

- **Permettre la collaboration entre élèves** : les professeurs pourront proposer à leurs élèves des activités d'écriture collaborative, visant à construire en ligne et à plusieurs la synthèse d'un travail de recherche, une création littéraire, une traduction collaborative, etc.

Les **pads** sont des textes collaboratifs créés à partir d'un simple éditeur de texte en ligne (accessible à l'adresse <https://www.toutatice.fr/pad>), plusieurs scripteurs pouvant contribuer simultanément à l'élaboration d'un texte, la contribution de chacun étant repérée par une couleur. Un module de discussion instantanée permet aux élèves et à leur professeur d'échanger pendant la production du texte. Pour des productions plus riches, les enseignants peuvent également créer des documents bureautiques (textes, feuilles de calcul, présentations) dans leur espace personnel Toutatice grâce à la suite bureautique intégrée **OnlyOffice**, et partager ces documents avec leurs collègues et/ou leurs élèves, qui sont alors en capacité de les éditer en ligne et à plusieurs, avec là aussi la possibilité d'utiliser un module de discussion instantanée.

- **Mettre à disposition des ressources diverses** : les professeurs pourront ainsi s'appuyer sur des ressources numériques éducatives pour enseigner et apprendre à distance, disponibles au niveau national pour le collège et le lycée sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr>). En particulier pour le lycée, les professeurs pourront conseiller aux familles équipées d'internet de se connecter sur ce site pour accéder à des sujets zéro et aux programmes des enseignements.

Le **GAR** (Gestionnaire d'accès aux ressources) permet de mettre à disposition des élèves des ressources multimédia de grande qualité issues du portail **Éduthèque** (toute l'offre éducation de l'audiovisuel public dans Lumni, mais aussi celles de l'AFP, de la BnF, de la Philharmonie de Paris, de la Cité des sciences et de l'industrie) ou des Banques de ressources numériques pour l'école (en français, mathématiques, sciences, langues vivantes, histoire-géographie, mais aussi FLE-FLS, LCA). Ces **BRNE**, qui concernent essentiellement les cycles 3 et 4, permettent la création de parcours pédagogiques à destination des élèves, à partir de milliers de contenus pédagogiques (textes, images, sons, vidéos, animations...) adaptables et modifiables par les enseignants, le suivi et l'évaluation des compétences, les situations d'entraînement ou de révision. Le **GAR** permet également de mettre à disposition l'outil **Pix** d'auto-évaluation des compétences numériques, et l'exerciseur **Labomep** pour des séances d'exercices interactifs en mathématiques. Les responsables d'affectation du GAR dans les établissements peuvent affecter ces ressources gratuites aux élèves concernés à la demande du chef d'établissement ou des équipes pédagogiques. Voir <https://www.toutatice.fr/portail/share/k9I5>

Enfin, dans une approche de type « classe inversée », les enseignants peuvent mettre à disposition de leurs élèves des vidéos ou des documents sonores sur Toutapod, la plateforme académique de dépôt et de partage de contenus multimédia, accessible depuis le bureau Toutatice.

- **Accéder aux ressources du CNED :** les ressources du CNED sont également utilisables. Une URL permettant de se connecter au CNED est mise à disposition des établissements et donc des enseignants, des élèves et des familles : **College.cned.fr** et **Lycee.cned.fr**

Le CNED propose des parcours et ressources adaptés à chaque niveau d'enseignement. Les enseignants sont invités à s'y référer pour élargir les possibilités de mise en activité des élèves. Des kits de présentation, notice d'information, démonstrations et tutoriels sont mis à disposition par le CNED aux professeurs concernés lors de leur connexion. L'entrée privilégiée au regard de la durée de deux semaines est de s'appuyer sur la progression de chaque classe, les ressources proposées par l'enseignant de la classe et les ressources mises à disposition par le CNED. Les établissements auront la possibilité de créer des classes virtuelles pour l'ensemble des personnes ayant créé un compte avec le profil enseignant et une adresse académique. Les créations de compte pour l'ensemble des personnels concernés et l'ensemble des élèves sont totalement libres elles se font par l'intermédiaire d'un formulaire.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, l'ENT pourra être utilisé notamment pour la mise à disposition de :

- dossiers techniques pouvant servir de support à des activités pédagogiques en lien avec des thèmes en cours d'étude,
- fiches de synthèse permettant un approfondissement de savoirs associés (démarches et notions) précédemment étudiés,
- outils d'aide à la conception d'un dossier de présentation des PFMP réalisées,
- activités pédagogiques qui favoriseront les interactions et approches collaboratives en utilisant les outils de travail partagés existants (Outil de Pad sur Toutatice).

La plateforme **ETINCEL** (« Quand l'école et l'industrie se rencontrent ») propose des ressources pédagogiques basées sur une problématique et un contexte industriel. Voir <https://www.reseau-canope.fr/etincel/accueil>

Pour les élèves ne disposant pas d'un accès à internet, les professeurs et les chefs d'établissement pourront préparer un ensemble de documents et propositions de sujets à étudier et de travaux à réaliser, adaptés à la situation d'un accompagnement en famille. Ces documents seront mis à leur disposition à une date et heure définis par l'établissement.

Comment informer pour bien associer les familles?

Pour assurer la continuité pédagogique, il est important que le chef d'établissement établisse le contact avec les familles des élèves devant rester à leur domicile dès que cette information est connue. Les conditions dans lesquelles la continuité pédagogique est assurée doivent être expliquées aux parents. Les familles doivent se sentir pleinement associées à la mise en place de la continuité pédagogique et doivent être prêtes à communiquer avec les enseignants.

Quel accompagnement pour les établissements ?

En cas de question(s), les établissements pourront bénéficier de l'appui des inspecteurs des disciplines concernées ainsi que de la DSII.